



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Public Works and Government Services Canada
ATB Place North Tower
10025 Jasper Ave./10025 ave. Jasper
5th floor/5e étage
Edmonton
Alberta
T5J 1S6
Bid Fax: (780) 497-3510

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Unités de climatiseurs portatifs	
Solicitation No. - N° de l'invitation W2671-15JG72/A	Date 2015-10-30
Client Reference No. - N° de référence du client W2671-15JG72	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$EDM-206-10606	
File No. - N° de dossier EDM-5-38189 (206)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-12-15	Time Zone Fuseau horaire Mountain Standard Time MST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Peters, Brent	Buyer Id - Id de l'acheteur edm206
Telephone No. - N° de téléphone (780) 235-8279 ()	FAX No. - N° de FAX (780) 497-3510
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE AEROSPACE ENGINEERING TEST EST. CFB COLD LAKE 6HGR MEDLEY Alberta T0A2M0 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada
ATB Place North Tower
10025 Jasper Ave./10025 ave Jasper
5th floor/5e étage
Edmonton
Alberta
T5J 1S6

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

N° de l'invitation - Solicitation No.
W2671-15JG72/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W2671-15JG72

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-38189

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm206
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

UNITÉS DE CLIMATISEURS PORTATIFS

TABLE DES MATIÈRES

1.1	BESOIN	2
1.2	COMPTE RENDU	2
1.3	ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE 2	– INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2	PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	2
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	2
2.4	LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3	– INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
PARTIE 4	– PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	4
4.1	PROCÉDURES D'ÉVALUATION	4
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	4
PARTIE 5	– ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	4
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	5
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	5
PARTIE 6	– CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	6
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	6
6.2	BESOIN	6
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	6
6.4	DURÉE DU CONTRAT	6
6.5	RESPONSABLES	6
6.6	PAIEMENT	7
6.7	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	8
6.8	ATTESTATIONS	8
6.9	LOIS APPLICABLES	8
6.10	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	8
6.11	CLAUSES DU <i>GUIDE DES CUA</i>	8
ANNEXE A	– BESOIN	9
ANNEXE B	– BASE DE PAIEMENT	11

N° de l'invitation - Solicitation No.
W2671-15JG72/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W2671-15JG72

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-38189

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm206
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 2 des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2015-07-03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au

N° de l'invitation - Solicitation No.
W2671-15JG72/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W2671-15JG72

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-38189

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm206
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copie papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W2671-15JG72/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W2671-15JG72

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-38189

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm206
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Chaque soumission reçue sera évaluée par rapport aux spécifications obligatoires et aux exigences indiquées à l'Annexe A. Le non-respect d'un des critères obligatoires indiqués à la date limite de réception des soumissions rendra votre soumission irrecevable et elle ne sera donc pas étudiée.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26), Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit se conformer aux exigences de la demande de soumissions et de satisfaire à toutes les exigences et spécifications obligatoires pour être déclarée recevable. En fonction de la soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W2671-15JG72/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W2671-15JG72

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-38189

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm206
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

Formatted: Indent: Left: 0 cm

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W2671-15JG72/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W2671-15JG72

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-38189

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm206
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe A, Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *[Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatssetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatssetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2015-09-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus tel qu'indiqué à l'annexe A.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Brent Peters
Spécialiste de l'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements, Région de l'Ouest
Place ATB, tour Nord
5^e étage – 10025 avenue Jasper
Edmonton, AB T5J 1S6
Téléphone : 780-235-8279
Télécopieur : 780-497-3510
Courriel : Brent.Peters@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

N° de l'invitation - Solicitation No.
W2671-15JG72/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W2671-15JG72

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-38189

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm206
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le chargé de projet pour le contrat est : *(seront fournis lors de l'attribution du contrat)*

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (doit être remplie par le soumissionnaire au moment de la présentation de la soumission)

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

6.6. Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'annexe B, selon un montant total de _____ \$ (à déterminer). Des douanes, les droits et les taxes applicables sont exclus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2011-05-16), Limite de prix

6.6.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* [H1000C](#) (2008-05-12), Paiement unique

N° de l'invitation - Solicitation No.
W2671-15JG72/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W2671-15JG72

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-38189

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm206
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ (à remplir par le soumissionnaire ou de défaut de paiement de l'Alberta), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010 A (2015-09-13), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*) (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le _____ » **ou** « , modifiée le _____ » *et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*).

6.11 Clauses du Guide des CCUA

B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires
A9068C (2011-01-11), Règlements concernant les emplacements du gouvernement
G1005C (2008-05-12), Assurances
B1501C (2006-06-16), Appareillage électrique

N° de l'invitation - Solicitation No.
W2671-15JG72/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W2671-15JG72

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-38189

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm206
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A – BESOIN

Le Centre d'essais techniques (Aérospatiale) [CETA] du ministère de la Défense nationale (MDN) situé à Cold Lake, en Alberta, requiert la fourniture et la livraison de deux (2) unités de climatiseurs portatifs de 25 t. Les unités doivent être livrées au plus tard le 31 mars 2016.

EXIGENCES

Critères obligatoires pour la fourniture et la livraison de deux (2) unités de climatiseurs portatifs de 25 t ainsi que des raccords et des accessoires de commande définis ci-dessous.

Mandatory Requirements:

Art. n°	Description	Oui	Non	Soumissionnaire fournir emplacement de référence du document de soumission
M1	Les climatiseurs doivent être portatifs. Ils doivent être montés sur remorque ou sur patins; s'ils sont montés sur patins, ils doivent être conçus pour un chariot élévateur.			
M2	Les climatiseurs doivent être d'au moins 9000 pi ³ /min et 25 t, avec conduits d'air soufflé de 20 po et d'air de reprise de 20 po (le point de raccordement est à 20 po du système existant).			
M3	Les climatiseurs doivent être de 115 A c.a. ou moins.			
M4	Les climatiseurs doivent être de 208 V c.a., 60 Hz, triphasés.			
M5	Les climatiseurs doivent être commandés à l'aide d'un thermostat électronique programmable. Le thermostat doit pouvoir être programmé manuellement à même l'appareil par l'utilisateur final, et ne doit pas nécessiter l'usage d'équipement de programmation externe.			
M6	Le câble de commande du thermostat doit être à l'épreuve des intempéries et mesurer au moins 100 pi.			
M7	Les conduits doivent être à l'épreuve des intempéries et destinés à l'usage extérieur. Chaque climatiseur doit posséder au moins 100 pi de conduits d'air soufflé souples de 20 po (qté. 2 par unité) et 100 pi de conduits d'air de reprise souples de 20 po (qté. 2 par unité). Les conduits d'air de reprise ne doivent pas s'affaisser sous l'effet de la succion. S'il comporte un conduit d'air de reprise rigide relié directement au climatiseur, le conduit rigide ne doit pas avoir plus de 20 pi de longueur.			

N° de l'invitation - Solicitation No.
W2671-15JG72/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W2671-15JG72

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-38189

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm206
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Art. n°	Description	Oui	Non	Soumissionnaire fournir emplacement de référence du document de soumission
M8	Chaque climatiseur doit comprendre un câble d'alimentation d'une longueur de 190 à 200 pi détachable du climatiseur et à l'épreuve des intempéries. Le câble d'alimentation de chaque climatiseur doit être raccordé à une broche AR1042 600 V c.a. 100 A et à une prise à 3 conducteurs, tétrapolaire.			
M9	Chaque climatiseur doit comprendre un transformateur effectuant une conversion de 600 à 208 V c.a. Le transformateur doit être intégré au câble d'alimentation ou au climatiseur. Si le transformateur est intégré au câble d'alimentation, il doit se trouver à une distance de 6 à 8 pi de la fiche du câble d'alimentation.			
M10	Tous les raccords de câblage doivent recourir à des prises à l'épreuve des intempéries.			

N° de l'invitation - Solicitation No.
W2671-15JG72/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W2671-15JG72

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-5-38189

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm206
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT

Prix unitaires fermes en dollars canadiens, FAB destination, y compris les frais d'expédition, à l'exclusion des droits de douane. TPS/TVH sont es sus, le cas échéant.

Delivery to: MDN/CETA
Bât. 171, rue Timberline-CDM
Cold Lake, AB T9M 2C6

Art.	Description	Qté.	Prix Unitaire	Prix Calculé
1.	Unités de climatiseurs portatifs de 25 t, 208 V. c.a., 60 Hz, triphasés y compris les accessoires précisés à l'annexe A.	2	_____ \$	_____ \$
PRIX TOTAL DE LA SOUMISSION				_____ \$

Date de livraison

Les climatiseurs doivent être livrés au plus tard le 31 mars 2016.